

COMMUNE DE BRESSE VALLONS **COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CRAS-SUR-REYSSOUZE**

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE MODIFICATION N° 1 ET 2 DU PLU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CRAS-SUR-REYSSOUZE

ART. L.123-1 À L.123-19 ET R.123-1 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ART. L.153-41 DU CODE DE L'URBANISME

**ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE – CANTON D'ATTIGNAT
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

RÉFÉRENCES :

- Délibération de la Commune de Cras-sur-Reyssouze N° D2012_12_04 du 19/12/2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
- Arrêté Municipal N° 2018_08_01 du 28/08/2018 de M. le Maire de Cras-sur-Reyssouze prescrivant la procédure de Modification N° 1 du PLU portant sur la création d'un STECAL afin de régulariser la situation d'une famille de gens du voyage en cours de sédentarisation sur des terrains situés lieu-dit Bel Air ;
- Arrêté Municipal N° 2018_08_02 du 28/08/2018 de M. le Maire de Cras-sur-Reyssouze prescrivant la Modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « Les Adams », au cœur du bourg avec réalisation d'une OAP – Orientation d'Aménagement et de Programmation ;
- Décision N° 19000116 /69 du 16/05/2019 de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon désignant le commissaire enquêteur ;
- Arrêté N° 2019_163 du 27/05/2019 de M. le Maire Délégué la Commune de BRESSE VALLONS portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique des projets de Modifications N° 1 et 2 du PLU – Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BRESSE VALLONS – Cras-sur-Reyssouze ;

PIÈCES JOINTES : Le rapport d'enquête comprenant 38 pages numérotées + 2 Annexes,
Les conclusions et avis motivé comprenant 12 pages numérotées,

Annexes :

- Arrêté de la Commune de Bresse Vallons N° 2019_123 en date du 27/05/2019, portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique des projets de Modifications N° 1 et 2 du PLU – Plan Local d'Urbanisme de la Commune Déléguée de CRAS-sur-Reyssouze ;
- Procès-Verbal des observations remis à M. le Maire Délégué de la Commune de Bresse Vallons en date du 22/07/2019, constatant pour les Modifications N° 1 et 2 du PLU, les huit observations consignées ainsi que les huit documents annexés dans le registre d'enquête publique de la Mairie Déléguée de Cras-sur-Reyssouze qui, par la signature du réceptionnaire, en a pris acte en date du 22/07/2019.

DESTINATAIRES : M. le Maire Délégué de la Commune de BRESSE VALLONS,
M. le Président du Tribunal Administratif à LYON (69).

AMBÉRIEU-EN-BUGEY le 19 Août 2019
Le Commissaire-enquêteur
PAVIER Bernard



Pièces jointes à l'intention de M. le Maire Délégué de la Commune de Bresse Vallons :

- Le registre d'enquête publique de la Commune de BRESSE VALLONS - Cras-sur-Reyssouze ;
- Les dossiers de présentation des projets de Modification N°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BRESSE VALLONS – Cras-sur-Reyssouze, « cotés et paraphés », confiés au Commissaire Enquêteur pour les besoins de l'enquête publique et mis à la disposition du public à la Mairie Déléguée de Cras-sur-Reyssouze.